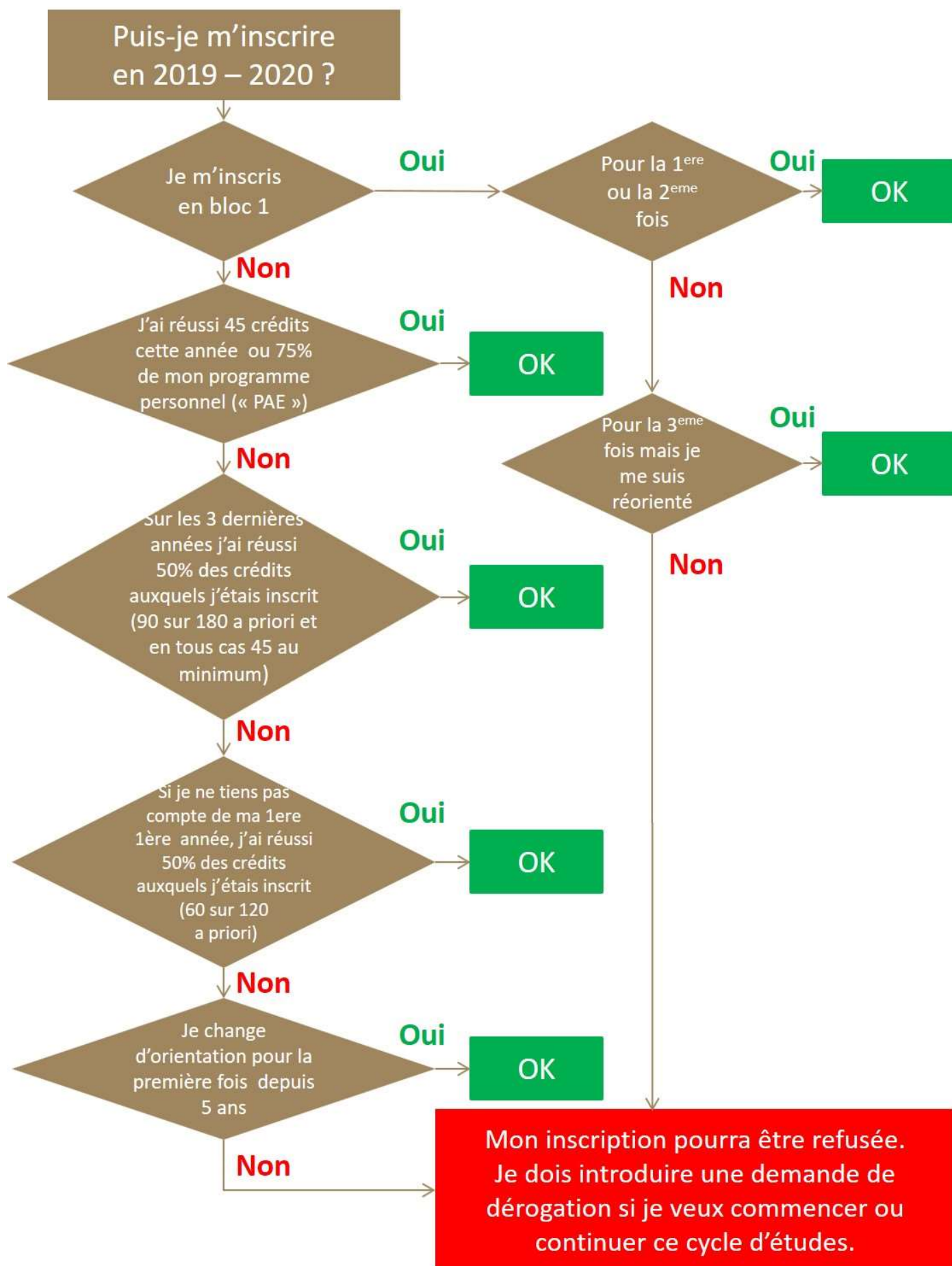


Votre parcours dans l'enseignement supérieur
détermine les subsides que la Communauté française
accordera à l'Institut pour financer votre année d'études à venir



Attention, ce schéma simplifié ne tient pas compte de tous les cas particuliers, notamment en cas d'interruption des études ou de réorientation.